

COLLÈGE INTERNATIONAL NOISY-LE-GRAND

Notice d'information - Rentrée 2020

établissement : <http://international-noisylegrand.webcollege.fr/>

Objectif

Ce dispositif bilingue accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :

- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés.

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales du collège prépare les élèves à présenter l'option internationale du Diplôme national du Brevet International (DNBI).

Projet pédagogique

Ouvert sur les langues et cultures des Amériques et d'Asie, le collège dispose d'un internat de 100 places (*grille tarifaire p.3*) et propose 4 sections internationales :

- Américaine (anglais des Etats-Unis)
- Brésilienne (portugais du Brésil)
- Chinoise (chinois mandarin)
- Arabe (arabe littéral)

Des projets pédagogiques sont menés :

- évaluation « sans notes » : uniquement sur leurs compétences
- ateliers et activités citoyennes, culturelles ou sportives
- présence de professeurs et d'assistants étrangers. Participation de personnalités extérieures (artistes, sportifs, ...) aux activités proposées
- en 6^e, atelier de découverte des autres langues et cultures proposées
- échanges favorisés avec des partenaires américains, arabes, brésiliens ou chinois
- internat organisé autour d'activités propres à celui-ci : ouverture internationale, arts, citoyenneté, sport
- à partir de la 5^e, la LV2 est l'anglais avec pour objectif d'atteindre au terme de la 3^e le niveau de maîtrise LV1

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES SUPPLÉMENTAIRES EN SECTION INTERNATIONALE

Toutes les sections : quatre séances de **langue, culture et littérature** dans la langue de la section

Sections américaine, brésilienne et de langue arabe : deux séances d'**histoire et géographie** dans la langue de la section

Section chinoise : une séance et demie de **mathématiques** en langue chinoise

Public

Tout élève entrant en 6^e. Il n'est pas indispensable d'avoir pratiqué la langue concernée pour candidater, mais les élèves doivent :

- **manifester un intérêt avéré** pour l'une des langues et cultures proposées,
- **avoir des capacités d'apprentissages attestées** par l'équipe pédagogique de l'école et du collège. En effet, l'enseignement en section internationale est exigeant et les élèves auront des enseignements supplémentaires spécifiques.
- **adhérer au projet novateur de l'établissement** facilitant les échanges entre langues, cultures et nationalités.

Modalités de recrutement

L'admission au collège international à Noisy-Le-Grand repose uniquement sur l'étude d'un dossier.

Les élèves sont recrutés selon différents critères :

- **critères pédagogiques** (livret scolaire, degré de maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats obtenus dans les langues vivantes étudiées, motivation pour le dispositif, capacité d'investissement dans le travail, avis des équipes pédagogiques de l'établissement d'origine et d'accueil)
- **critères géographiques** (répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures)
- **critères sociaux** (respect d'une certaine mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, appartenance à l'éducation prioritaire)

Procédure d'admission

1. **Téléchargez le dossier de candidature** en classe de 6^e sur le site collège international : international-noisylegrand.webcollege.fr ou retirez-en un exemplaire papier à l'accueil du collège International à partir du 06 janvier 2020. (cf. grille tarifaire p.3)
2. **Renseignez le dossier de candidature (p. 1 à 2) :**
 - Complétez-le de manière claire et lisible : **Tout dossier raturé ou complété pour tout autre niveau scolaire sera rejeté**
 - Choisissez **une section internationale** (vœu n°1). Vous avez la **possibilité de formuler jusqu'à 3 vœux**.
 - Expliquez vos motivations en tant qu'élève et en tant que parent (p.2)
 - Complétez l'annexe 1 UNIQUEMENT si vous souhaitez un internat pour votre enfant (demande non obligatoire).
3. **Transmettez le dossier** dûment renseigné à l'école de votre enfant afin que **l'annexe 1** et **l'annexe 2** (pour les internes) puissent être complétées par le professeur et la direction de l'école.
4. **Envoyez le dossier** : une fois complété par votre école, soit :
 - par voie postale : cachet de la poste faisant foi,
 - en le déposant à l'accueil du collège international : un bordereau vous sera délivré.

Date limite d'envoi ou de dépôt vendredi 13 mars 2020 inclus à :

**Collège International
1, allée Christophe Colomb
93160 NOISY-LE-GRAND**

Résultats et inscription

- La commission académique du **22 avril** prononce, après l'examen des dossiers, un avis définitif envoyé par courrier à **partir du 27 avril. Si l'avis est :**
 - positif : vous devrez impérativement être présents au collège International de l'Est Parisien le **vendredi 15 mai 2020 de 18h à 21h** pour valider la pré-inscription, visiter l'établissement et participer à la réunion d'information. Cette information sera rappelée sur l'avis.
 - négatif : vous devrez vous rapprocher de votre école.

Information complémentaire

Grille tarifaire au 01/01/2020 : pour les élèves domiciliés dans le Val-de-Marne

Quotient familial *	Montant maximum de l'aide par an	Interne Solde à la charge de la famille			DP 4 jours Solde à la charge de la famille			DP 5 jours Solde à la charge de la famille		
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
0 à 375	250,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	311,92 €	233,94 €	267,36 €	389,90 €	295,21 €	328,63 €
375,01 à 563	200,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	311,92 €	233,94 €	267,36 €	389,90 €	295,21 €	328,63 €
563,01 à 750	150,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	311,92 €	233,94 €	267,36 €	389,90 €	295,21 €	328,63 €
750,01 à 875	100,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	1 122,00 €	311,92 €	233,94 €	267,36 €	389,90 €	295,21 €	328,63 €

* sous réserve des modifications des autorités de tutelle

Vous pouvez obtenir une aide du Département sur le prix du repas facturé par le collège, si votre enfant est inscrit à la demi-pension ou à l'internat.

Pour cela, les familles doivent retirer un dossier de demande d'aide à la demi-pension auprès du secrétariat de gestion de l'établissement et le renvoyer à la direction de l'Education et des Collèges du département avec les justificatifs demandés.

Le collège n'étant pas situé dans le Val-de-Marne, « le cadre réservé à l'administration du collège » ne peut être rempli par le collège et doit rester vierge.

Les familles bénéficiaires seront informées du montant de l'aide accordée et percevront directement cette aide.

L'aide ainsi calculée ne peut être déduite des factures de demi-pension et/ou internat.